

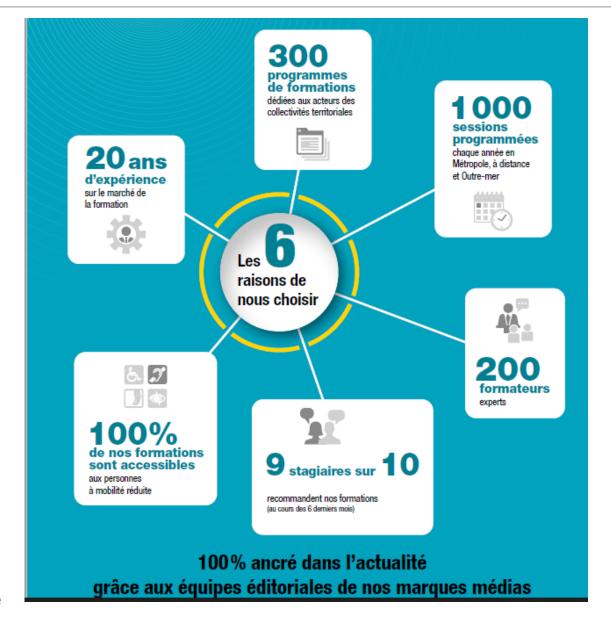
Crise énergétique, quel rôle pour les collectivités ?

Webinaire | 13/10/2023

Animé par :



Qui sommes-nous?



ORGANISME AGRÉÉ POUR LA FORMATION DES ÉLUS





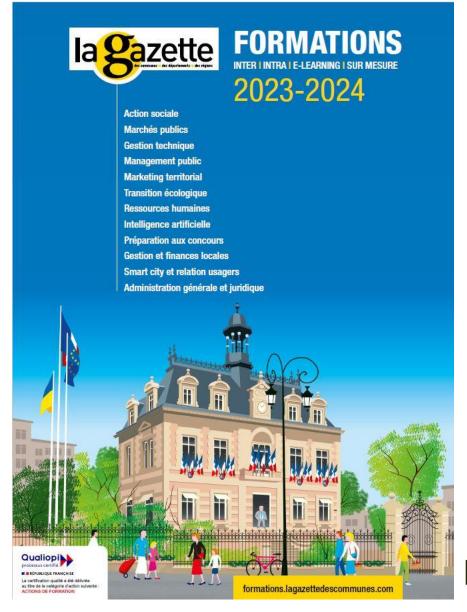


III. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

A propos de La Gazette Formations



La Gazette INTER/INTRA/CLASSES VIRTUELLES/E-LEARNING

- Management public
- Ressources humaines
- Gestion et finances locales
- Numérique : Smart city, data et relation usagers
- Marketing et développement territorial
- Transition climatique (Nouveau)
- Administration générale et juridique
- Marchés publics
- Gestion technique
- Action sociale
- Formation des élus locaux (eluacademy.fr)

=> Formations.lagazettedescommunes.com



Quelques formations phares



FORMATIONS INTER

LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE AU SERVICE DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES | MUA75

Qualité paysagère, harmonie, cohérence : maitriser la qualité du projet de territoire



FORMATIONS INTER

INITIER LE PLAN DE DÉCARBONATION DE SA COLLECTIVITÉ | GIN18

Comment structurer sa démarche pour une mise en œuvre efficiente



FORMATIONS INTER

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES | MEN87

Enjeux techniques, réglementaires et organisationnels de l'amélioration énergétique tertiaire



formations.lagazettedescommunes.com

Contexte

- Géopolitique : Reprise activité en Asie post-Covid et guerre en Ukraine
 - Forte volatilité des cours (électricité et gaz)
- France : indisponibilité centrales nucléaires et retenues hydrauliques
 - Nucléaire et Hydroélectricité = 75% du mix électrique
 - EnR = 13% Gaz 10%

Contexte

- Risque de délestage
 - Déséquilibre offre-demande aux pics de consommation
 - EnR et sobriété sont des leviers de sécurité d'approvisionnement pour RTE
- Faillite de fournisseurs alternatifs d'électricité (Hydroption) et intervention EDF comme fournisseur de secours
- Fin des TRVG et augmentation des TRVE
- CT contraintes à la sobriété (éclairage public, centres aquatiques)

Contexte

- Rapports de RTE :
 - Electrification des usages (+30% de consommation malgré sobriété) : Transport Chauffage
 - Faibles marges de manœuvre pour nucléaire et hydro
 - Augmentation des EnR pour sécurité d'approvisionnement : rôle des CT
 - PPE vise +50% d'EnR en 2028 par rapport à 2023
 - Loi accélération EnR mentionne objectif X10 production PV pour 2050
 - Horizon 2050 = Enr entre 50% et 100% du mix électrique selon RTE (13% en 2022)
- Développement des EnR possible par les CT (contrairement au nucléaire et hydro)

Reproduction interdite Reproduction interdite

Les leviers d'action des Collectivités territoriales

1) La consommation d'EnR par les Collectivités

2) L'intervention des Collectivités dans les projets EnR

3) L'appui pour le développement des EnR par les tiers

4) La gestion des éventuels délestages

■ 1 – La consommation d'EnR par les Collectivités

 Ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité et de gaz en 2003

- Contrats de fourniture d'électricité et de gaz des CT = marchés publics
 - Publicité et mis en concurrence préalables
- Loi d'accélération des EnR du 10 mars 2023 : Contrats de la commande publique pour EnR
 - Autoconsommation collective ou individuelle
 - Contrat vente directe à long terme (PPA et GPA)

■ 1 – La consommation d'EnR par les Collectivités

- Autoconsommation individuelle ou collective électricité
 - <u>Individuelle</u>: auto-producteur consomme tout ou partie de l'électricité produite par son installation sur le même site
 - IRVE et stockage possible
 - Installation peut être détenue, installée et gérée par un tiers.
 - <u>Collective</u>: plusieurs producteurs et plusieurs consommateurs liés au sein d'une même PMO dans un même bâtiment
 - Autoconsommation collective étendue : 2 km ou 20 km max
- Autoconsommation collective étendue possible pour gaz mais moins répandue

■ 1 − La consommation d'EnR par les Collectivités

- Contrat vente directe (PPA électricité et gaz)
 - Contrat à long terme (15 à 25 ans)
 - Prix fixes ou variables
 - Préserve des risques de marché (Cf. faillite fournisseurs alternatifs et fourniture de secours)
 - « Verdit » l'approvisionnement
 - MEC permet d'optimiser le coût

1 − La consommation d'EnR par les Collectivités

- Marché public / Concession : dépend du risque d'exploitation transféré
- Plus concret que le système de garanties d'origines
- Protection contre risque d'approvisionnement sur les marchés :
 - Défaillance de fournisseurs (Hydroption)
 - Régime de la fourniture de secours incomplet
 - Tarification supérieure en fourniture de secours (droits ARENH perdus, approvisionnement sur les marchés de gros etc.)
 - Contentieux avec EDF et l'Etat

2 - L'intervention des Collectivités dans les projets de production d'EnR

- Investissement dans des sociétés de production d'EnR
 - Sociétés de production d'ENR (SEML)
 - Aux côtés des industriels
 - Sociétés publiques locales (SPL)
 - Entre personnes publiques

2 - L'intervention des Collectivités dans les projets de production d'EnR

- Communautés d'énergie renouvelable
 - Personne morale avec actionnaires variés (personnes physiques, morales, publiques et privées)
 - Activité: Production, consommation, stockage, vente, partage d'EnR et accès aux marchés.
 - SA, SAS, Société coopérative d'intérêt collectif ou association loi 1901

Attention aux conflits d'intérêts

3 - Appui pour la mise en œuvre des projets EnR par les tiers

Développement des zones d'accélération des EnR

- Objectifs Enr PPE, solidarité, sécurité approvisionnement, évitent dangers et inconvénients pour nature, paysages et populations.
- Projet participatif : consultation publique par les CT
- Calendrier : mi-2024
- Zones d'exclusion possibles
- Projets favorisés par l'Etat lors des AO
- Enjeux : Meilleure acceptabilité locale et baisse des contentieux

3 - Appui pour la mise en œuvre des projets EnR par les tiers

- Modification des documents d'urbanisme pour encourager les EnR
 - Objectifs de développement des EnR
 - DOO du SCOT PADD du PLU SRADDET
 - Modification simplifiée possible (+ rapide que révision)
 - Majoration volumes constructibles pour constructions intégrant EnR
 - Auparavant réservé à constructions à « énergie positive »
 - Couplé à la libération du foncier :
 - Autorisation construction centrales PV au sol ou d'hydrogène renouvelable sur des friches, les délaissés autoroutiers ou des stocks de saumures
 - Agrivoltaïsme permis en zone agricole
 - Construction en discontinuité possible pour communes en zone montagne couvertes par une carte communale

3 - Appui pour la mise en œuvre des projets EnR par les tiers

Autorisation occupation temporaire du domaine public

- Principe : publicité et mise en concurrence
- Dérogation : Octroi AOT sans mise en concurrence lorsque sélection préalable par soutiens publics
- AOT sans réponse à un besoin propre de la CT (si consommation par CT alors marché ou concession)
- Exemple : PV sur toitures des collectivités (associé à IRVE)

4 - Gestion des conséquences des délestages

- Maintien de la sécurité et de l'ordre publics
 - Circulation routière
 - Transports publics
 - Ecoles restauration scolaire
 - Sécurité
- Coordination des besoins de la population
 - Permanence en Mairie
- Recensement des personnes vulnérables ou des PHRV
 - Coordination avec les SDIS
- Probabilité faible pour RTE pour l'hiver 2023-2024

Questions



Merci de votre attention

Site Web: formations.lagazettedescommunes.com

Service clients: 01 79 06 78 53 | formations@lagazettedescommunes.com



Gilles LE CHATELIER: <u>gilles.lechatelier@adaltys.com</u>
Pierre-Adrien DUBROCA: <u>pierre-adrien.dubroca@adaltys.com</u>